

Étude économique du Luxembourg, 2006

**Comment
l'économie peut-
elle être préparée
au ralentissement
de la croissance
à long terme ?**

**Comment assainir
les finances
publiques ?**

**Comment assurer
la soutenabilité
financière du régime
des pensions ?**

**Que faire pour
accroître les taux
d'emploi ?**

**Comment améliorer
les résultats du
système éducatif ?**

**Comment renforcer
la concurrence
sur le marché
des produits ?**

**Pour plus
d'informations**

Références

Où nous contacter ?

Résumé

L'économie du Luxembourg a retrouvé ses marques après le ralentissement brutal survenu au début de la décennie, et elle affiche actuellement une croissance voisine de son taux tendanciel de 4-4½ pour cent. Le secteur des services financiers, qui représente près d'un tiers de l'activité économique, a profité du retour de la confiance sur les marchés de capitaux. Néanmoins, certains signes dénotent que les conditions de la croissance économique à long terme deviennent moins favorables. La production n'a pas retrouvé les taux d'expansion extraordinairement élevés des années 80 et 90, le dynamisme des revenus réels a faibli, la croissance de la productivité s'est ralentie, la situation budgétaire s'est dégradée et l'inflation est restée plus forte que chez les principaux partenaires commerciaux. La présente *Étude* analyse ces problèmes et esquisse des mesures à prendre pour se préparer à une situation nouvelle.

Un signe de tension préoccupant est la dégradation de la situation budgétaire, provoquée par le gonflement rapide des dépenses publiques. Les autorités ont opportunément annoncé leur décision de ramener le budget à l'équilibre d'ici la fin de la législature actuelle, c'est-à-dire en 2009 au plus tard. Pour atteindre cet objectif, il importe de maîtriser la croissance des salaires publics et des prestations sociales. Ce processus devrait s'amorcer sérieusement dans le budget 2007.

Autre source d'inquiétude : l'affaiblissement du système de retraite, qui n'apparaît pas viable dans le contexte des règles actuelles. En sont responsables la maturation du système et l'augmentation prochaine des taux de remplacement effectifs moyens. Les autorités devraient engager des réformes pour remettre le système de retraite sur une trajectoire viable. Il faut notamment indexer l'âge de la retraite sur l'espérance de vie, réduire les incitations au départ anticipé et préfinancer les promesses de pensions futures en constituant une vaste réserve gérée de manière active.

Cette Synthèse présente les évaluations et les recommandations de l'Étude économique du Luxembourg pour 2006. Le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, composé des 30 pays membres de l'Organisation et de la Commission européenne, est responsable de ces Études. Le Département des affaires économiques prépare un projet d'étude qui est ensuite modifié sur la base des délibérations et publié sous la responsabilité du Comité.

Malgré la croissance vigoureuse de l'emploi, le chômage augmente. Les employeurs préfèrent recruter des travailleurs frontaliers, qui ont des prétentions salariales moindres que celles des résidents. Afin d'inverser ces tendances, il convient de réformer les dispositifs du marché du travail, notamment les revenus de remplacement élevés en cas de chômage. En outre, les mesures d'activation doivent être renforcées et un audit du service public de l'emploi (ADEM) sera réalisé dans l'optique d'une mise en correspondance plus efficace des offres et demandes d'emploi.

Une meilleure valorisation du capital humain renforcerait la croissance de la productivité et raffermirait les perspectives d'emploi des résidents peu qualifiés. Il est possible d'améliorer considérablement les résultats scolaires et le niveau d'instruction, qui sont inférieurs à la moyenne OCDE, surtout chez les enfants d'immigrants et ceux issus de milieux socio-économiques défavorisés. Beaucoup a été fait pour aider ces enfants à s'intégrer dans le système d'éducation trilingue du Luxembourg, mais on peut aller plus loin. D'autres réformes permettraient d'améliorer les performances scolaires ; il faudrait notamment réduire le processus de sélection à un âge précoce et éviter le recours généralisé au redoublement.

Une intensification de la concurrence sur les marchés de produits contribuerait aussi à stimuler la productivité. Des institutions chargées de faire respecter les règles de concurrence ont été récemment mises en place, mais elles ne semblent pas avoir un mandat suffisamment large pour imposer des changements substantiels. Il faut s'attaquer aux pratiques anticoncurrentielles dans les professions libérales. Dans le commerce de détail, il convient d'atténuer les obstacles à l'entrée et d'assouplir les horaires d'ouverture des magasins pour tirer parti du fort potentiel d'expansion de ce secteur. ■

Comment l'économie peut-elle être préparée au ralentissement de la croissance à long terme ?

L'économie a repris ses marques après les perturbations survenues au début du siècle, et elle connaît actuellement une reprise soutenue. En 2004 comme en 2005, la croissance de la production est montée à 4 %, niveau proche de son rythme tendanciel, et les perspectives à court terme dénotent la persistance d'une vive expansion en 2006. Le secteur des services financiers (qui représente environ 30 % de la valeur ajoutée) s'est rétabli après l'éclatement de la bulle boursière, les investisseurs ayant repris confiance dans les marchés d'actions. Par ailleurs, il n'a pas souffert de l'instauration d'une retenue à la source sur les revenus d'intérêts, qui ne semble pas avoir découragé les clients non résidents. En conséquence, les gains d'emploi ont été robustes (environ 3 % par an ces deux dernières années), surtout dans les institutions financières mais aussi dans des activités associées comme les services aux entreprises.

Néanmoins, certains signes montrent que les conditions économiques à long terme deviennent moins favorables. La croissance du PIB réel n'a pas retrouvé son rythme rapide antérieur, les revenus réels ont perdu de leur dynamisme, la productivité tendancielle s'est ralentie, la situation budgétaire est tendue et l'inflation est restée plus forte que chez les principaux partenaires commerciaux, au détriment de la compétitivité. La très vive expansion des années 80 et 90 reposait sur une spécialisation dans des branches en croissance rapide et à forte valeur ajoutée, notamment les services financiers. La libéralisation des marchés de capitaux dans les pays de l'OCDE s'est conjuguée à d'autres facteurs pour alimenter l'expansion mondiale des services financiers, et le Luxembourg a offert des avantages réglementaires et fiscaux qui ont permis à son secteur financier de croître à un rythme particulièrement rapide. La transition touchant à sa fin, la croissance tendancielle pourrait se ralentir encore, pour tomber à un taux voisin de la moyenne européenne. Compte tenu de ces perspectives, les autorités seraient bien avisées de préparer l'économie à une ère nouvelle, en particulier en investissant dans le développement du capital humain des enfants, notamment les enfants d'immigrants et ceux issus de milieux socio-économiques défavorisés. ■

Comment assainir les finances publiques ?

Un signe manifeste de tension dans l'économie est donné par la dégradation des finances publiques : les excédents budgétaires confortables enregistrés durant la majeure partie des années 90 ont fait place à un déficit de 1.9 % du PIB en 2005. Cette détérioration est largement structurelle, comme en témoigne le fait que le déficit n'a pas diminué durant la reprise actuelle. Si elle perdurait, cette tendance budgétaire remettrait en cause la stabilité macroéconomique et la faible imposition des revenus du travail, qui a été si importante dans le passé, notamment pour attirer les investisseurs et les travailleurs étrangers. Les autorités sont résolues à ramener le solde budgétaire structurel à un niveau proche de l'équilibre en 2009, ce qui implique une amélioration de 0.5 % du PIB chaque année jusqu'à la fin de l'actuelle législature. À cet effet, le gouvernement et les partenaires sociaux ont signé un accord tripartite qui vise à freiner la croissance des dépenses publiques, notamment en reportant (sans rattrapage) l'indexation des salaires et des prestations sociales et en réduisant les programmes d'investissement publics. Il est indispensable de freiner la montée des dépenses, et en particulier celle des transferts sociaux, qui représentent la principale catégorie de dépenses publiques et qui ont été stimulés par l'ouverture de nouveaux droits (congé parental, notamment) et par l'extension de droits existants (*Rentendesch* – réforme des retraites). La plupart des prestations se caractérisent par des taux de remplacement très élevés en comparaison des autres pays. Par conséquent, les budgets futurs devraient éviter d'introduire de

nouveaux programmes de transferts ou d'élargir les programmes existants, et suspendre temporairement l'ajustement des prestations sur les salaires réels.

En ce qui concerne les programmes sociaux, les dépenses de santé ont été particulièrement dynamiques. Au cours de la période 1997-2003, les dépenses par personne (à parité de pouvoir d'achat) ont augmenté plus vite au Luxembourg que dans tout autre pays de l'OCDE. Le budget de l'Union des caisses de maladie est devenu déficitaire et les cotisations ont du être relevées. Ce rythme de croissance élevé résulte, pour l'essentiel, de l'expansion rapide du nombre de travailleurs frontaliers couverts par les organismes de sécurité sociale, par la décision des autorités de mettre en place un régime d'assurance dépendance et de construire de nouveaux hôpitaux, qui ont offert une palette de choix plus large aux patients mais aussi suscité une augmentation permanente des dépenses. *Au lieu de créer des établissements hospitaliers supplémentaires pour couvrir la gamme complète des traitements médicaux, les autorités devraient favoriser la coopération avec les prestataires de soins des pays voisins ; cela contribuerait à réduire le double emploi de services hospitaliers.* En outre, le nombre des médecins a augmenté rapidement, de même que leurs honoraires, qui sont désormais indexés sur les taux de salaire nominaux de l'économie. *S'il est vrai que la maîtrise des dépenses en soins ambulatoires pose des problèmes dans tous les pays de l'OCDE, les autorités devraient envisager de mettre en place un mécanisme de filtrage, en confiant aux généralistes le soin de diriger les patients vers des spécialistes ; cela pourrait freiner la croissance future des dépenses en soins ambulatoires.*

La poussée de la masse salariale publique est une autre cause de la vive expansion des dépenses de l'État. La fonction publique n'est pas surdimensionnée par rapport aux autres pays, mais les salaires individuels sont élevés et affichent une dynamique forte, en partie du fait d'augmentations automatiques liées à l'ancienneté. Face à cette situation, le gouvernement a décidé de geler les rémunérations dans le secteur public en 2007 et 2008. En outre, les règles actuelles concernant la mobilité des agents entre les différents organismes publics sont très rigides, de sorte qu'il est difficile de réagir à l'évolution de la demande de services publics. *Par conséquent, il faudrait rendre plus flexible la gestion de la fonction publique, de manière à faciliter le redéploiement des ressources humaines, et mettre en place les éléments d'un système d'évaluation des performances assorti d'incitations.*

D'autres pratiques de gestion budgétaire pourraient gagner en efficacité. Premièrement, le gouvernement continue de soumettre au Parlement un budget qui se borne essentiellement à présenter les recettes et les dépenses de l'administration centrale pour l'année suivante ; il n'évalue donc pas les tendances à moyen terme du budget et ne présente pas de façon suffisamment transparente les interactions financières avec le système de sécurité sociale, très complexes dans le cas du Luxembourg. *Le gouvernement devrait soumettre au Parlement un budget qui évalue les tendances à moyen terme des finances des administrations publiques et qui englobe le système de sécurité sociale.* Deuxièmement, le gouvernement continue de demander des autorisations de crédit par ligne budgétaire, ce qui revient à mettre l'accent sur les moyens financiers et non sur les objectifs d'action ultimes. *Le cadre budgétaire devrait adopter une approche axée sur les résultats, qui se focalise sur les objectifs finaux et qui fournisse aux gestionnaires budgétaires une dotation fongible, à charge pour eux d'atteindre ces objectifs.* Troisièmement, les projets d'investissement publics sont exécutés par 29 « fonds spéciaux » conçus pour des tâches très diverses. L'un des avantages de ces fonds

est qu'ils permettent d'imputer les ressources non utilisées sur l'exercice suivant, ce qui évite les vagues de dépenses massives en fin d'année. En revanche, ils sont un facteur de rigidité dans l'exécution budgétaire puisque les ressources ne peuvent pas être redéployées si nécessaire. *Il convient de réduire le nombre des « fonds spéciaux » pour favoriser la fongibilité des ressources.* ■

Comment assurer la soutenabilité financière du régime des pensions ?

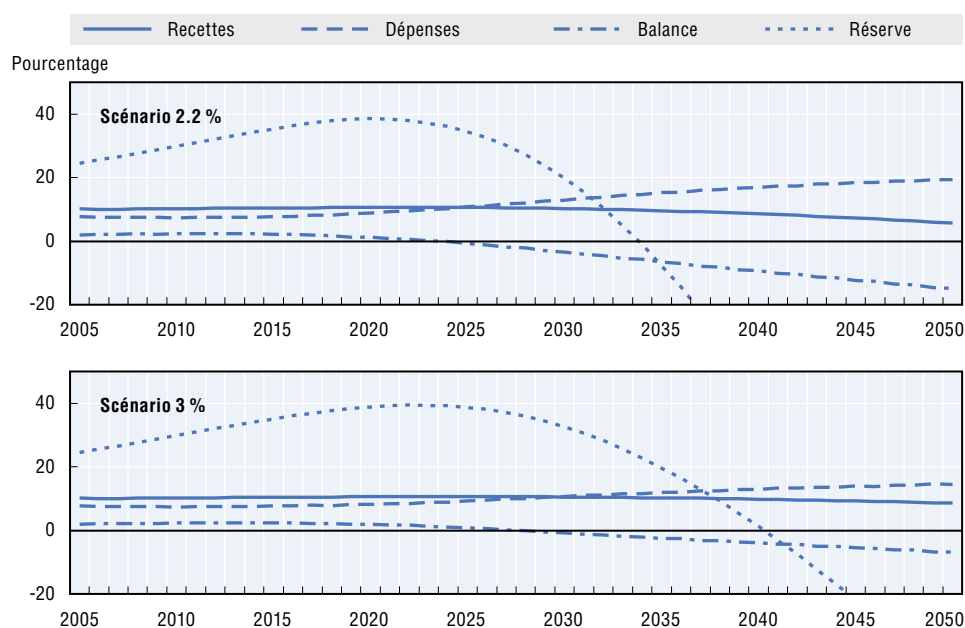
Bien que le système de retraite de la sécurité sociale semble pour l'heure en bonne santé financière, il arrivera progressivement à maturité et accusera un passif considérable après 2030, lorsque le ratio cotisants/bénéficiaires sera beaucoup moins favorable. De surcroît, beaucoup de bénéficiaires actuels qui ont aujourd'hui une durée de cotisation incomplète – notamment les femmes, les travailleurs frontaliers et les migrants – acquerront des droits à pension plus complets. Par ailleurs, l'allongement de l'espérance de vie fait que les pensions seront versées pendant une période plus longue qu'elle ne l'est aujourd'hui, ce qui alourdira d'autant les dépenses futures. Si rien n'est fait, les engagements s'accumuleront pour représenter entre 49 et 151 % du PIB à l'horizon 2050, suivant le taux de croissance futur du PIB réel. Dans un premier temps, la situation financière du système de sécurité sociale se dégradera progressivement, laissant un répit pour engager des réformes qui, si elles sont appliquées rapidement, pourraient restaurer la viabilité à long terme du système sans provoquer d'ajustements douloureux.

La concentration des promesses de pensions après 2030 appelle un préfinancement des paiements futurs. À cet égard, *il faut réduire les taux de remplacement des pensions afin d'alléger les dépenses et d'accumuler des actifs financiers pour un montant équivalent à 70-100 % du PIB à l'horizon 2030* (suivant le rythme de la croissance future), alors que les réserves ne représentent que 24 % du PIB à l'heure actuelle. La réduction des taux de remplacement n'entamerait pas trop le bien être des retraités, car les taux de remplacement légaux des pensions sont aujourd'hui très élevés – de fait, ils se situent parmi les plus élevés de la zone

Graphique 1.

ÉVOLUTION DU SOLDE FINANCIER ET DE L'ACTIF NET DU SYSTÈME DE RETRAITE, 2005-2050

En pourcentage du PIB



Source : IGSS (2006).

OCDE. Certes, le préfinancement aiderait à faire face à la maturation du régime et au gonflement des paiements, mais il ne remettrait pas le système sur une trajectoire viable. À cet effet, il faudrait encourager les travailleurs à consacrer une part substantielle de leur longévité accrue à des activités productives au lieu de la réserver exclusivement aux loisirs. *Par conséquent, les autorités devraient adopter les mesures suivantes : indexer les âges légaux de la préretraite et du versement de la pension sur l'espérance de vie ; durcir l'accès aux programmes de préretraite ; réduire l'éligibilité à des droits à pension validés pour des périodes non cotisées ; faire en sorte que l'incitation financière actuelle à différer le départ à la retraite soit neutre en termes actuariels.* ■

Que faire pour accroître les taux d'emploi ?

Bien que l'emploi progresse à un rythme soutenu, le chômage a augmenté depuis le début de la décennie. Cette aggravation résulte en partie d'une réforme administrative qui a transféré les demandeurs d'emploi invalides et partiellement invalides au régime d'assurance chômage. Mais on a également observé une augmentation du nombre des résidents réguliers sans emploi. Si une proportion croissante de résidents ne trouve pas de travail c'est, semble-t-il, en raison du niveau élevé de leurs prétentions salariales, qui s'explique lui-même par le montant substantiel des revenus de remplacement. Durant la première année de chômage, les prestations nettes atteignent 90 % des gains antérieurs pour le salarié moyen. Bien que cette prestation s'épuise au bout de 12 mois, le revenu minimum garanti (RMG) maintient ensuite le taux de remplacement aux environs de 80 % pour un travailleur qui avait des gains moyens et un conjoint à charge. *Les autorités devraient donc envisager d'abaisser les taux de remplacement actuels des indemnités de chômage après une période initiale de trois mois de chômage.* Le fait que le RMG est lié au niveau de revenu du conjoint peut aussi engendrer d'importantes trappes à inactivité pour les conjoints à charge. *La réduction du RMG lorsque le conjoint à charge trouve un emploi devrait être plus progressive, de façon à renforcer les incitations à travailler.*

Devant la montée du chômage, il est particulièrement important que le service public de l'emploi (ADEM) assure un meilleur appariement des demandes et des offres d'emploi. Les mesures d'activation prises par l'ADEM ne sont plus appropriées, en particulier parce que l'Agence n'a plus assez de crédits et d'équipements pour faire face à un grand nombre de demandeurs d'emploi. Le récent accord tripartite renforce les mesures d'activation, et de plus les autorités ont demandé à l'OCDE de procéder à un examen spécial de l'ADEM afin d'orienter les réformes destinées à rendre le système plus efficace.

La panoplie existante de programmes de préretraite a contribué à faire baisser le taux d'emploi des travailleurs âgés, qui atteint aujourd'hui l'un des niveaux les plus bas de la zone OCDE. Ces dispositifs avaient été créés dans le passé pour répondre à des événements particuliers (notamment la forte baisse de la production d'acier), mais ils n'apparaissent plus justifiés. *C'est notamment le cas de la « préretraite d'ajustement », qui devrait être progressivement supprimée.* Les travailleurs peuvent percevoir une pension de préretraite à l'âge de 60 ans à condition d'avoir cotisé au régime de retraite pendant au moins 40 ans, compte tenu des droits validés pour des périodes non cotisées, notamment les années consacrées aux études supérieures et à l'éducation des enfants. Non seulement ces droits gratuits sont généreux par rapport aux autres pays, mais de plus ils risquent de favoriser un allongement inefficace de la durée des études supérieures et un retrait injustifié des femmes du marché du travail après la naissance de leur enfant. *Les autorités devraient revoir les modalités de validation des périodes non cotisées pour les droits à pension, de manière à renforcer les incitations à travailler.* ■

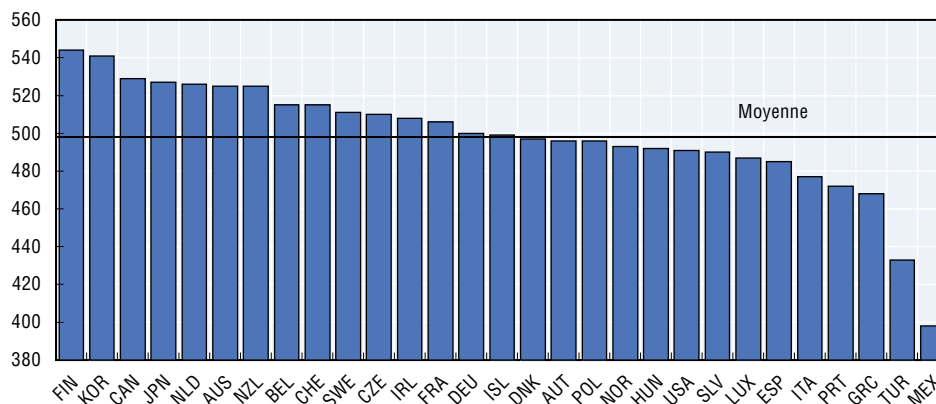
Comment améliorer les résultats du système éducatif ?

Si des réformes ne sont pas engagées, la faiblesse des performances éducatives fera de plus en plus obstacle à la volonté gouvernementale de bâtir une économie fondée sur le savoir. Selon l'étude PISA 2003, les résultats des élèves luxembourgeois sont inférieurs à la moyenne OCDE, l'écart de performance entre les enfants d'immigrants – dont la plupart proviennent d'États membres de l'UE à langues romanes – et les élèves autochtones étant supérieur à la moyenne. En partie pour cette raison, le niveau d'instruction est également inférieur à la moyenne OCDE. Pour remédier à ces carences, il n'y a pas lieu nécessairement de dépenser davantage, mais il faut sans aucun doute utiliser plus efficacement les ressources.

L'acquisition de connaissances est particulièrement difficile pour les enfants issus de l'immigration et/ou de milieux socio-économiques défavorisés, du fait que le Luxembourg a un système éducatif trilingue (les langues d'enseignement sont le *Lëtzebuergesch*, l'allemand et le français). L'aptitude à parler couramment chacune des trois langues officielles est considérée comme un objectif, car elle favorise l'unité sociale dans un pays qui pourrait sinon se scinder en deux communautés linguistiques distinctes (germanophone et francophone). L'enseignement trilingue est également jugé essentiel pour intégrer les enfants d'immigrants, qui risqueraient sinon de rester en marge de la société.

Les autorités ont déployé des efforts considérables pour surmonter les difficultés d'apprentissage dans un système d'enseignement trilingue. L'éducation préscolaire a été étendue aux enfants de trois ans à titre facultatif, si bien que les enfants issus de l'immigration ont plus de temps pour apprendre le *Lëtzebuergesch* avant d'entrer à l'école primaire. Des cours d'allemand de soutien sont offerts au niveau élémentaire pour aider les enfants d'immigrants à mieux maîtriser cette langue. Il existe des classes spéciales pour les enfants d'immigrants qui n'ont pas commencé leurs études au Luxembourg ; on y donne des cours intensifs d'allemand et/ou de français afin de leur permettre d'intégrer dès que possible la filière d'enseignement normale. Les nouvelles données empiriques provenant des tests PISA montrent que le Luxembourg a réussi à relever ce défi : l'effet négatif du statut d'immigrant sur les résultats aux tests PISA est de l'ordre de la moyenne OCDE. Il y a toutefois moins de soutien et de flexibilité pour l'enseignement professionnel, qui est dispensé principalement en allemand, alors que beaucoup d'enfants issus de l'immigration se retrouvent dans cette filière après une scolarité primaire médiocre, d'où un taux élevé d'abandons. Les autorités devraient donc continuer de faire preuve de flexibilité et chercher des solutions innovantes

Graphique 2.
PERFORMANCE MOYENNE DES ÉLÈVES EN MATHÉMATIQUES, COMPRÉHENSION DE L'ÉCRIT, SCIENCES ET RÉOLUTION DE PROBLÈMES
 Dans l'étude PISA 2003 de l'OCDE



Source : OCDE, PISA 2003.

pour la mise en œuvre du système trilingue, notamment en encourageant la participation des enfants d'immigrés aux cours d'allemand de soutien, mais aussi en augmentant la proportion des cours dispensés en français dans la filière secondaire professionnelle.

Un autre trait spécifique du système éducatif luxembourgeois est son caractère très stratifié. À un âge précoce, les enfants sont répartis dans un grand nombre de filières parallèles, et n'ont guère de possibilités d'accéder plus tard à une filière plus élevée. Il existe trois filières principales, avec des programmes scolaires et professionnels séparés : l'enseignement secondaire général (environ 30 % des élèves) et l'enseignement secondaire technique (environ 25 % des élèves) conduisent à des qualifications de même valeur juridique sur le marché du travail et pour l'accès à l'université. Dans chaque filière, les élèves sont également répartis en fonction de leurs performances. Les données internationales montrent que dans les pays dotés de systèmes très différenciés le contexte socio-économique a un impact important sur les résultats des élèves. En conséquence, le système éducatif ne permet peut-être pas d'offrir aux élèves de milieux défavorisés et/ou issus de l'immigration la possibilité de mieux réussir que leurs parents.

Afin d'accroître la perméabilité entre les différentes filières et d'augmenter la diversité sociale, le gouvernement a décidé voici dix ans que toutes les nouvelles écoles secondaires offriraient les trois filières d'enseignement (général, professionnel technique et professionnel ordinaire) au niveau du premier cycle. Mais les établissements secondaires existants ont refusé de faire de même. *Toutes les écoles secondaires devraient être tenues d'offrir les trois filières d'enseignement durant les premières années.* En vue d'une plus grande perméabilité, les autorités envisagent de créer un module correspondant aux deux premières années de l'enseignement secondaire, au cours duquel les programmes d'enseignement général et d'enseignement professionnel technique évolueraient en parallèle. Cela faciliterait l'entrée dans la filière générale plus cotée pour certains enfants qui avaient été orientés vers le programme technique dès le début de leurs études secondaires. Les autorités envisagent aussi de mettre en place des examens qui permettraient aux élèves ayant obtenu un certificat à la fin des études secondaires professionnelles ordinaires (régime professionnel) d'accéder à l'enseignement supérieur à l'issue d'examens supplémentaires. *Dans l'ensemble, il faudrait ménager une plus grande perméabilité entre les filières pour donner une seconde chance aux élèves qui ont été orientés vers les études professionnelles. Les autorités devraient également se demander s'il est rationnel de continuer à orienter une aussi forte proportion d'élèves (45 %) vers les filières professionnelles (régime de technicien et régime professionnel) qualifiant à un métier spécifique, alors qu'une bonne formation générale convient sans doute mieux pour les emplois offerts au Luxembourg.*

Le Luxembourg enregistre un taux élevé de redoublements ; or, il est admis que cette pratique est néfaste car elle n'améliore pas les performances, se révèle coûteuse et tend à accentuer l'impact du contexte socio-économique sur les résultats scolaires. Afin de réduire les redoublements, les autorités ont récemment introduit des mesures correctrices pour tous les enfants qui n'arrivent pas à suivre. Le nombre des redoublants a aussi diminué grâce à la possibilité de faire une moyenne des résultats obtenus dans différentes matières – auparavant, les élèves devaient être reçus dans chaque matière ou les repasser toutes – et la situation devrait s'améliorer encore à la faveur de nouvelles règles moins restrictives pour le calcul de ces moyennes. Les autorités envisagent de réorganiser les programmes d'enseignement primaire sur six ans en créant trois modules de deux ans, avec des compétences spécifiques à acquérir à la

fin de chaque module. Les programmes correspondants seraient allégés, ce qui laisserait une marge de temps de classe de 30 % pour amener les enfants au niveau souhaité. Les élèves qui n'atteindraient pas les normes voulues dans le premier ou le second module seraient tout au plus tenus de redoubler une année, tandis qu'en cas d'échec à la fin du troisième module l'élève serait orienté vers la filière d'enseignement professionnel (« régime préparatoire ») qui conduit à une formation en apprentissage pendant le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. *Les autorités devraient continuer de mettre en œuvre les réformes conçues pour réduire la fréquence des redoublements, notamment la réorganisation de l'enseignement primaire en trois modules de deux ans, avec des compétences spécifiques à acquérir dans chaque module.*

Environ un quart des enseignants ne sont pas certifiés, ayant échoué à l'examen final ou n'ayant pas achevé leurs études. Cela est problématique, car les données empiriques donnent à penser que l'absence de certification a un impact négatif sur les résultats. *Il faudrait que le gouvernement offre davantage de possibilités aux enseignants concernés d'obtenir la certification via la formation continue.* Les enseignants étant presque tous natifs du Luxembourg et appartenant généralement à la classe moyenne, les occasions de malentendu sont nombreuses entre les enseignants et les élèves des milieux d'immigrants, ce qui occasionne des difficultés de communication et réduit l'efficacité des enseignements. *Il faudrait que les enseignants soient mieux formés pour faire face aux différences culturelles, qui peuvent sinon nuire à l'efficacité de l'enseignement. De plus, il faudrait davantage s'efforcer de remédier directement à ces différences en recrutant plus d'élèves enseignants issus de l'immigration.* Cela serait en outre bénéfique sur le plan de l'émulation. ■

Comment renforcer la concurrence sur le marché des produits ?

Petite économie aux frontières ouvertes et à très courte distance des pays voisins, le Luxembourg bénéficie déjà de bon nombre des avantages découlant des pressions concurrentielles sur les marchés de produits. Il subsiste toutefois sur les marchés de produits des obstacles réglementaires à la concurrence dont la suppression aurait des effets favorables sur la croissance de la productivité. Les autorités ont pris une initiative importante dans ce sens en alignant le cadre de leur politique de la concurrence sur celui prescrit par le traité de l'Union européenne. Elles ont mis en place un Conseil de la concurrence et une Inspection de la concurrence. *Ces organismes devraient exécuter rapidement les examens dont ils ont été chargés, en les externalisant si nécessaire.* En vertu de la loi relative à la concurrence, le Conseil n'est compétent qu'en cas d'abus de position dominante et d'accord restrictif de la concurrence. *Il faudrait élargir ses compétences à la promotion de la concurrence et à l'examen des textes législatifs et réglementaires.*

D'importants obstacles réglementaires à la concurrence sont encore présents dans les professions libérales telles qu'avocat, notaire, architecte et comptable. Dans ces professions, la raison d'être économique de la réglementation est d'atténuer les défaillances majeures du marché, notamment l'asymétrie de l'information. Cependant, comme on peut le constater, les professions libérales sont souvent soumises à une réglementation omniprésente qui entrave la concurrence, réduisant les incitations à abaisser les prix, à améliorer la qualité et à offrir des services innovants. Selon l'indicateur synthétique de l'OCDE sur la réglementation des services professionnels, le Luxembourg se classe au troisième rang des pays pour la rigueur de la réglementation. Les consommateurs sont ainsi privés de bon nombre des avantages découlant d'une forte concurrence entre les prestataires de services professionnels. En particulier, l'accès des entrants est bridé par des obligations très strictes en matière d'autorisation d'exercice et de formation, avec

des répercussions négatives sur la concurrence. Les autorités devraient étudier les moyens d'assouplir les dispositifs régissant les professions libérales, notamment en élargissant l'accès au marché et en corrigeant la réglementation trop stricte des conditions d'exercice.

Dans de nombreux pays, la distribution de détail a été un moteur essentiel de la croissance de la productivité et de l'emploi au cours de la décennie écoulée. Là où les pressions concurrentielles ont pu jouer, ce secteur a tiré profit des progrès des nouvelles technologies de l'information, de la logistique et des techniques de gestion. Au Luxembourg, ces évolutions ont été contrariées par l'instauration en 1997 d'un moratoire sur les autorisations d'ouverture de grandes surfaces, qui a été prolongé jusqu'en 2005. Ce moratoire est venu à expiration au début de cette année, mais l'autorisation dépend encore du résultat d'une évaluation visant à déterminer si le nouveau point de vente n'induirait pas de déséquilibre économique sur le marché local. De plus, la délivrance de permis de construire pour les grandes surfaces risque d'être freinée par le fait que les communes doivent établir des plans d'occupation des sols et que ceux-ci sont l'objet de pressions de la part des agents économiques en place ; à vrai dire, les règles d'urbanisme sont en général très strictes pour toutes les activités économiques, notamment l'infrastructure routière et de télécommunications et les immeubles de bureaux. Les nouveaux points de vente de détail doivent donc être créés dans les pays voisins, ce qui entraîne certains inconvénients pour les consommateurs et prive l'économie de nouveaux emplois et de recettes fiscales. L'activité des grandes surfaces de détail est également découragée par une réglementation des horaires d'ouverture plus stricte que dans les pays voisins. *Par conséquent, il faut revoir les règles d'urbanisme pour vérifier si elles n'entravent pas indûment le développement économique ; les horaires d'ouverture des magasins devraient être assouplis, et alignés par exemple sur ceux en vigueur en France.* ■

Pour plus d'informations

Pour de plus amples informations sur cette Synthèse, veuillez contacter : David Carey, tél. : +(33-1) 45 24 87 29 (david.carey@oecd.org).

Références



Études économiques : Les *Études économiques* examinent les économies des pays membres et, de temps en temps, certains pays non membres. Il y a environ 18 études réalisées chaque année. Elles sont disponibles individuellement ou par abonnement. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section des périodiques de la librairie en ligne de l'OCDE à l'adresse Internet suivante : www.oecd.org/librairie.

Pour plus d'informations : De plus amples renseignements concernant les travaux du Département des affaires économiques de l'OCDE, y compris des informations sur d'autres publications, des données statistiques, et des documents de travail sont disponibles pour téléchargement sur le site Internet à l'adresse : www.oecd.org/eco.

Perspectives économiques n° 78, décembre 2005. Pour plus d'informations concernant cette publication veuillez visiter le site Internet de l'OCDE : www.oecd.org/eco/Economic_Outlook.

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :
www.oecd.org/librairie

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles sur notre bibliothèque en ligne : www.SourceOCDE.org

Où nous contacter ?

SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 67
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin
Schumannstrasse 10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 288 8353
Fax : (49-30) 288 83545
E-mail :
berlin.contact@oecd.org
Internet : www.oecd.org/deutschland

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE
de Washington
2001 L Street N.W., Suite 650
WASHINGTON DC 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail : washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique
Av. Presidente Mazaryk 526
Colonia: Polanco
C.P. 11560 MEXICO, D.F.
Tél. : (00 52 55) 9138 6233
Fax : (00 52 55) 5280 0480
E-mail :
mexico.contact@oecd.org
Internet :
www.oecdmexico.org.mx

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.